

# Une nouvelle ambition éducative : revoir la sectorisation scolaire et la répartition des moyens entre les établissements

**Bertrand Gaufryau**

*"Une des inégalités les plus criantes du système éducatif concerne la répartition des moyens entre établissements. La sectorisation scolaire ne joue plus son rôle de mixité sociale. Tout ceci se traduit par des conséquences néfastes sur le plan éducatif.*

*Il est temps de substituer aux logiques purement comptables, des logiques de solidarité tenant compte de la réalité sociologique s'appuyant sur une modulation des moyens impliquant tous les établissements publics et privés. Re-découper les secteurs scolaires pour éviter que ne perdurent les ghettos, doit associer tous les établissements.*

*Une telle réforme constituerait la pierre angulaire d'un projet pour l'école la remettant au coeur du pacte républicain."*

Les politiques publiques, dans le cadre d'une démarche libérale affichée, sont soumises au diktat de Bercy. La politique éducative n'échappe pas à ce dogme et les moyens affectés aux établissements scolaires en subissent les conséquences. Bercy commande et les ministères appliquent ! Telle est résumée, le schéma de fonctionnement de l'Etat aujourd'hui. Tout ceci conduit à négliger la diversité des situations locales, des bassins de formation, les profils et besoins des jeunes en âge de se former. Plus concrètement, les critères sociaux comme la PCS des familles avec tout ce que cela signifie au niveau du quotidien des jeunes, le pourcentage d'élèves boursiers, ne sont pas globalement pris en compte dans la répartition de la dotation attribuée

« Une nouvelle ambition éducative »  
Bertrand Gaufryau – septembre 2006

aux établissements, malgré les tentatives mises en place dès 1985, mais restées lettres mortes.

Comment parler d'accompagnement, de personnalisation, de suivi individuel/personnalisé pour des jeunes plus fragiles ? Comment offrir une aide gratuite aux élèves en difficulté en dehors des heures scolaires qui ne sont aujourd'hui qu'aux mains des officines privées ? Comment offrir des ressources aux établissements, des possibilités d'activités artistiques, sportives ou culturelles à ces jeunes dont les familles n'y ont que peu ou pas accès ? Les inégalités et incohérences se cumulent entre établissements, ne donnant pas à chacun la même chance de réussir.

Les marges de manœuvres sont étroites et les acteurs de terrains, accompagnés des services de l'Etat, de la Région, ne peuvent que marginalement réaliser des adaptations sur les incohérences et injustices les plus criantes : comment expliquer à une famille et au jeune orienté sur une formation professionnelle dans le secteur du bâtiment, par exemple, qu'il ne peut y accéder, mais que les services de l'inspection académique lui offrent de faire une formation professionnelle de même niveau dans le bois ? Ces situations ne sont malheureusement pas rares par manque de places ! Les quotas « budgétaires » sont à l'œuvre aussi au moment crucial de l'orientation des élèves. Il en est de même pour des diverses options offertes dans établissements d'enseignement général qui ne sont plus perçues comme des richesses culturelles ou éducatives, mais au contraire comme des coûts supplémentaires pour les budgets ! Les fermetures de classes (on peut accueillir 45 élèves dans une classe, mais à 9, on ferme : les enseignants et familles apprécieront), disparition d'options, filières à recrutement pléthorique bloquées... Dans leur grande majorité, les établissements scolaires publics ou privés sous contrat ne sont plus en capacité d'assumer clairement et pleinement leurs obligations de service public.

Morceler, diviser et non rapprocher, mutualiser ; se satisfaire de bassins de formation parfois sans cohérence, absence de concertation aboutissant à une concurrence exacerbée entre formations, occultant les possibles complémentarités de compétences, tels semblent être les axes des politiques de réformettes qui se sont succédées depuis quelques années. C'est dans ce contexte que redéfinir les secteurs scolaires devient une condition de premier ordre pour éviter que cette réforme tant souhaitée du système éducatif ne soit encore qu'un appendice n'ayant que des effets placebo.

Dans un tel contexte, comment un Ministre responsable peut-il s'attribuer une mention très bien lorsque les rentrées scolaires se succèdent ainsi ? Côtes mal taillées, rentrées chaotiques dans de nombreux établissements et au total un système éducatif « invertébré »

qui recèle des trésors de compétences humaines et ne peut répondre de manière satisfaisante aux besoins en formation.

Investir dans l'éducatif est un choix politique : cela nécessite des moyens, mais avant tout un état d'esprit mettant le projet éducatif au cœur du projet politique, du projet de société que l'on souhaite bâtir. S'appuyer seulement sur des critères « comptables et techniques » ne fera jamais une politique éducative. Cela ne permettra en outre pas de répondre aux insatisfactions citoyennes et explosions sociales régulières en faisant reculer l'éducation à travers une baisse de l'âge de l'obligation scolaire (parce que l'apprentissage coûte moins cher) est un leurre ou en recentrant quelques moyens maladroitement attribués à des établissements en ZETP (zones d'éducation très prioritaires), faisant fi des autres établissements dont on pourrait croire qu'ils disposent de moyens superflus.

Une véritable réforme s'impose à travers une **modulation des dotations aux établissements publics et privés, chacun devant prendre sa part** selon des critères politiques définis en amont, en repensant la structuration de bassins de formations en unités de taille humaines capables de répondre aux besoins de formation des jeunes. **Redéfinir des bassins de formation fondés sur une sectorisation faisant appel à tous, établissements publics et privés sous contrat**, faisant référence à des critères de densité de population, de fragilité des territoires – ruraux, urbains, péri-urbains – en lien avec l'échelon territorial approprié, la Région.

Cela nécessite des propositions audacieuses impliquant tous les acteurs ayant un lien avec les politiques éducatives, avec, pour des raisons diverses, l'Etat et les Régions, au premier chef. En premier lieu, l'Etat doit affirmer sa volonté d'un pilotage fort, en fixant des axes clairs qui ne soient pas calés uniquement sur des considérations budgétaires.

Si les politiques de décentralisation successives, ont permis à la Région de devenir un espace politique et de transformation de premier plan, et même si les transferts de compétences avec transferts des moyens à l'euro près sont inscrits dans la Constitution, une attention toute particulière doit être portée au domaine éducatif. Le principe d'égalité des chances ne peut devenir réalité que si les moyens adéquats sont rétrocédés de manière juste aux collectivités, avec un système de péréquation adapté.

Au total, une articulation aussi harmonieuse que possible doit prévaloir entre les exécutifs régionaux et les services de l'Etat. Voici une des premières conditions d'une réforme de notre système éducatif.

Dans un second temps, une mise en cohérence des bassins de formation s'impose. Pour cela, un inventaire des formations, établissements publics et privés sous contrat et moyens dévolus aux établissements de l'enseignement secondaire constitue un exercice incontournable :

1. Réaliser une photographie économique, sociologique et démographique de la Région ;
2. Repérer les concurrences à travers le positionnement des établissements;
3. Etablir une cartographie des établissements selon leur profil (sociologique, leur structure pédagogique...)
4. Identifier les besoins des territoires afin d'établir des cartes régionales de formations (générales, professionnelles, technologiques, agricoles, continues ou par apprentissage) ;
5. Réaliser un état des lieux des moyens (personnel, immobilier...) ;
6. Assurer un travail prospectif en lien avec les Régions limitrophes afin d'enclencher une dynamique inter-régionale.

L'ensemble de cette analyse préalable doit permettre une mise en cohérence de l'appareil d'éducation et de formation afin d'offrir une carte aussi ouverte que possible pour les jeunes, en leur donnant l'opportunité de choisir des parcours appropriés.

Déshabiller Pierre pour habiller Paul, avec des moyens constants en volume mais en diminution en valeur, n'a jamais constitué le corps d'une politique éducative ambitieuse. Tel est pourtant le cas aujourd'hui et les incohérences multiples, comme chacun peut le constater dans son entourage. Il est temps de définir une approche visant à mettre au cœur des politiques éducatives une logique de modulation de la dotation et plus largement de mise à disposition des moyens selon des critères permettant de répondre aux besoins éducatifs des jeunes accueillis. Ces choix sont politiques. Décidés nationalement, ils pourraient faire l'objet d'une gestion déconcentrée et décentralisée, dans le cadre d'une conférence éducative régionale.

La définition de critères clairs et justes, fondée sur un principe d'égalité des chances s'impose dès lors que l'on entre dans une logique de modulation des moyens accordés aux établissements scolaires. L'étude des profils sociologiques des bassins de formation permettrait une analyse plus fine des élèves et des familles inscrites dans les parcours de formation. Ainsi, les critères croisés « PCS » de l'INSEE, les taux d'élèves

boursiers, le taux de bénéficiaires de l'ARS ou de minimas sociaux constitueraient un premier panier de critères.

La nature de formations suivies pourrait à son tour constituer un second panier de critères. On peut imaginer par exemple, qu'une formation SEGPA nécessite davantage de moyens à mettre à disposition qu'une formation générale, à travers des dispositifs pédagogiques plus lourds et novateurs à mettre en œuvre.

Ces deux paniers de critères, combinés avec des critères plus techniques de seuils découlant de ces deux ensembles peuvent constituer la base d'un travail d'une Conférence Régionale de l'Éducation, placée sous l'autorité du Président du Conseil Régional, du Recteur et du DRAF. Les moyens ainsi octroyés par l'État aux Régions constitueraient la base d'un travail équitable. Cela pourrait être étendu à tous les moyens pour faire fonctionner les établissements, les moyens à octroyer aux familles (bourses et fonds sociaux).

Lieu de débat et de négociation, d'arbitrage, rassemblant l'ensemble des acteurs du secteur éducatif (chefs d'établissements, représentants des personnels, parents, jeunes, partenaires locaux), la Conférence Régionale de l'Éducation pourrait constituer un outil approprié de solidarité et d'attribution de moyens équitablement répartis en fonction de situations locales vécues, à bonne distance des décideurs et acteurs. Outil de démocratie participative, cette Conférence pourrait aussi être un lieu visant à résoudre des partages de ressources humaines, pédagogiques entre établissements, faisant ainsi des établissements des plates-formes où la modularité pourrait permettre de lisser les questions d'emplois d'enseignants, personnels éducatifs, techniques. Mutualiser et non diviser permettrait ainsi de donner une cohérence forte au projet éducatif, cœur d'un projet politique exigeant. Derrière cette ambition éducative, c'est mettre en forme la nécessaire volonté de tous de participer à l'établissement d'une carte scolaire à la fois claire et permettant les souplesses indispensables à la gestion de spécificités régionales. Éviter les ghettos, faire de la coopération le moteur de projets régionaux de formation et non plus de la concurrence un moteur visant à fragiliser les établissements, formations et l'avenir de jeunes.

Projet ambitieux et exigeant, fondé sur la solidarité et la mutualisation des ressources, sur une répartition plus juste des moyens mis au service de l'éducation, pilier sur lequel appuyer la construction de notre société de demain, il est un défi majeur auquel nous aurons collectivement à répondre dans quelques mois.